

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-3-1

Séance du vendredi 13 mars 2015

### COMMUNE DE HOCHSTATT PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-2-1-5 du 14 avril 2011 relative à la modification du règlement financier,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-3-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Routes, Transports et Déplacements,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-5-3-3 du 13 mai 2011 relative à la politique A 08 – Subventions aux collectivités locales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- - proroge le délai de validité de la subvention pour l'aménagement de la Grand'Rue, aux abords de la Mairie, accordée à la commune de HOCHSTATT jusqu'au 30 septembre 2015,
- décide de procéder au versement du solde de la subvention calculé sur la base du décompte final produit par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142, du programme A284 de la politique A08.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions